



Ordonnance de télécom CRTC 2014-611

Version PDF

Ottawa, le 25 novembre 2014

TBayTel – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
TBayTel	171	le 12 novembre 2014	le 12 décembre 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées auprès du Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général